



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 NOVEMBRE 2019

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

Le huit novembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

**08-11-2019-11**

**Etaient présents** : Mmes ETCHART, LOQUET et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Date de convocation le 25/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 10  
Procuration : 2  
Votants : 12

**Procuration** : Mme BAZIARD donne pouvoir à M. CAMDESSUS, et Mme POLHER donne pouvoir à M. CLAVÉ.

**Secrétaire de séance élue** : M. LACOSTE-PEDELABORDE Jean-Marc

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A Mme ASSENS-PINTAT MARIE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre des travaux de l'aménagement de la montée du vieux Mont, un renforcement du talus est nécessaire afin de sécuriser la voie.

Mme Marie ASSENS-PINTAT a accepté de vendre à la commune la parcelle cadastrée 396 BA 161 d'une contenance de 123 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique et contre travaux de clôture.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'acheter la parcelle cadastrée 396 BA 161,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire, notamment les actes authentiques pour l'acquisition de cette parcelle.

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2019

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2019